

Facture en EUR N°	Date	Client
FB1368	31/07/2017	0142

**FERMETURE ANNUELLE  
DU 14 AU 18 AOUT INCLUS**

**AXSON FRANCE SAS**  
**15 RUE DE L'EQUERRE**  
**ZI DES BETHUMES**  
**CS 40 444 - ST OUEN L'AUMONE**  
**95 005 CERGY PONTOISE CEDEX**

Référence :

<b>Mode de règlement</b>	<b>Echéance</b>	N/Id CEE : FR 05 442 595 898
VIR 45 JOURS FIN DE MOIS	30/09/2017	V/Id : FR69509317046

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
0010	TAXE GASOIL 4%	1,000	10,000			10,00	4

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	11 749,78	20,00	2 349,96

Total HT	11 749,78
Net HT	11 749,78
Total TVA	2 349,96
Total TTC	14 099,74
<b>NET A PAYER (Euro)</b>	<b>14 099,74</b>

Pour être libératoire, paiement à adresser à :  
**Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.**  
 Centre de paiement  
 3 rue Francis de Pressensé  
 93577 La Plaine Saint Denis Cedex France  
 Tél : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00  
 Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
 IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847  
 BIC : SOGEFRPP  
**SUBROGÉE EN NOS DROITS**

A partir du 1er janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40,00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

**RESERVE DE PROPRIETE** : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

84 avenue du château – ZI du Vert Galant – St Ouen L'Aumône  
 BP 60645 – 95004 Cergy Pontoise cedex  
 Tél : 01.34.40.07.82 – Fax : 01.34.40.01.15 – www.cogetrad.com  
 SARL au capital de 45000 € - SIRET 442 595 898 00010 – Code APE 3822Z – N°TVA FR 05 442 595 898

Facture en EUR N°	Date	Client
FB1368	31/07/2017	0142

FERMETURE ANNUELLE  
DU 14 AU 18 AOUT INCLUS

AXSON FRANCE SAS  
15 RUE DE L'EQUERRE  
ZI DES BETHUMES  
CS 40 444 - ST OUEN L'AUMONE  
95 005 CERGY PONTOISE CEDEX

Référence :

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N°COVS/170108/3 COMMANDE N°CAG-17-001106 PRESTATION DU 11/07/2017</i>						
0001	Absorbant et matériaux souillés	1,409	550,000				
0001	Résine époxy	3,115	385,000			774,95	4
0001	Emballages souillés vides	3,200	430,000			1 199,28	4
0001	POLYOL SANS MERCURE	12,738	345,000			1 376,00	4
0003	TGAP	20,462	12,780			4 394,61	4
0008	TRANSPORT PAR SEMI	1,000	250,000			261,50	4
0010	TAXE GASOIL 4%	1,000	10,000			250,00	4
	<i>PRESTATION DU 20/07/2017</i>					10,00	4
0001	Emballages souillés vides	7,280	430,000			3 130,40	4
0003	TGAP	7,280	12,780			93,04	4
0008	TRANSPORT PAR SEMI	1,000	250,000			250,00	4

AXSON  
15 RUE DE L'EQUERRE  
ZI DES BETHUMES  
CS40444-ST OUEN L'AUMONE

95005 CERGY PONTOISE CEDEX

le, 31 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA  
Centre de paiement  
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex  
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52  
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47  
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI  
Directeur